

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Sommaire des annexes	14



Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.** «l'organisme », qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 décembre 2019**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits des ventes d'un bar et des revenus de location dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, à l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 décembre 2019** et le 31 décembre 2018, de l'actif à court terme au **31 décembre 2019** et au 31 décembre 2018 et des actifs nets au 1er janvier et **31 décembre 2019**.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Jean-François Beaulieu *Diessen s.e.n.c.m.l.*

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 29 mai 2020

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur, CGA

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Projet Fonctionnement - Annexe A	227 084	204 446
Projet VIDEHOMA - Annexe B	-	17 875
Projet Concerts populaires de Montréal - Annexe C	<u>454 013</u>	<u>437 262</u>
	<u>681 097</u>	<u>659 583</u>
CHARGES		
Projet Fonctionnement - Annexe A	240 628	231 815
Projet VIDEHOMA - Annexe B	-	17 730
Projet Concerts populaires de Montréal - Annexe C	<u>407 323</u>	<u>432 268</u>
	<u>647 951</u>	<u>681 813</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>33 146</u></u>	<u><u>(22 230)</u></u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

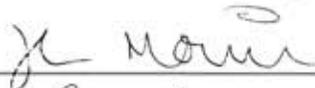
	2019	2018
	(Non affecté)	(Non affecté)
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	218 972	241 202
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>33 146</u>	<u>(22 230)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>252 118</u>	<u>218 972</u>

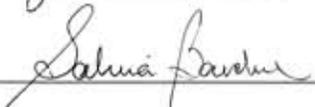
COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	120 323	73 948
Placements temporaires (note 3)	71 237	150 458
Débiteurs	20 446	13 727
Taxes de vente à recevoir	-	5 710
Subvention à recevoir	20 000	-
Frais payé d'avance	899	5 771
	<u>232 905</u>	<u>249 614</u>
PLACEMENTS CULTURE (note 4)	79 074	72 461
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	<u>80 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>391 979</u></u>	<u><u>322 075</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	77 862	25 396
Taxes de vente à payer	50	-
Revenus perçus d'avance	4 919	20 677
	<u>82 831</u>	<u>46 073</u>
PLACEMENTS CULTURE - PERÇUS D'AVANCE (note 4)	<u>57 030</u>	<u>57 030</u>
	<u><u>139 861</u></u>	<u><u>103 103</u></u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>252 118</u>	<u>218 972</u>
	<u><u>391 979</u></u>	<u><u>322 075</u></u>

Pour le Conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>33 146</u>	<u>(22 230)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteur	(6 719)	(3 727)
Taxes de vente à recevoir	5 710	306
Subvention à recevoir	(20 000)	-
Frais payés d'avance	4 872	4 289
Créditeurs et charges à payer	52 466	12 666
Taxes de vente à payer	50	-
Revenus perçus d'avance	<u>(15 758)</u>	<u>11 838</u>
	<u>20 621</u>	<u>25 372</u>
	<u>53 767</u>	<u>3 142</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de placements	-	94 268
Acquisition de placements	(779)	(90 703)
Variation - Placements culture (note 4)	<u>(6 613)</u>	<u>3 986</u>
	<u>(7 392)</u>	<u>7 551</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46 375	10 693
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>73 948</u>	<u>63 255</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>120 323</u></u>	<u><u>73 948</u></u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué le 26 février 1991 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

La corporation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'abonnements, billetterie et location sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Biens et services

Le fonctionnement de l'organisme dépend entre autres des biens et services qui lui sont rendus par les divers partenaires liés à la tenue de ses événements.

Ces apports en biens et services évalués en fonction de leur valeur d'échange, et qui auraient autrement dû être achetés par l'organisme, sont constatés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

Le COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements culture qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des taxes de vente à recevoir, des subventions à recevoir, des placements culture et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer et des taxes de vente à payer.

Ventilation des charges

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. présente plusieurs de ses charges par projets.

Les coûts des projets comprennent, en plus des frais directs liés aux projets, des montants imputés de la façon suivante:

Salaires et charges sociales : Selon l'effort consacré par projet.

Assurance et honoraires professionnels : Répartition égale entre les projets.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
3. PLACEMENTS		
Caisse Desjardins du Cœur-de-l'île		
Épargne à terme, 1,450 % (1,10 % en 2018) échéant le 14 août 2021	80 000	80 000
Compte Avantage entreprise, 1,10 % (1 % en 2018)	71 237	70 458
	151 237	150 458
Placements échéants à court terme	71 237	150 458
Placements à long terme	80 000	-

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

4. PLACEMENTS CULTURE

En vertu du programme Placements culture du Conseil des arts et des lettres du Québec, COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. a versé originalement une somme de 30 030 \$ à la Fondation du Grand Montréal (FGM) organisme bénéficiaire du programme.

En contrepartie, COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. obtiendra en 2020 du Conseil des arts et des lettres du Québec, un appariement de 150 % de ladite somme, soit 45 000 \$. Un premier versement de 18 000 \$ a été reçu en 2012, laissant un solde de 27 000 \$ à recevoir en 2020.

Modalités et conditions du programme

57 030 \$: Dans un fonds de dotations dont le capital a été transféré à la Fondation du Grand Montréal qui en effectuera la gestion sur une période de dix ans.

Variation du compte de Placements culture

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Mise de fonds initiale	30 030	30 030
Transfert du fonds de dotation du Conseil des arts et des lettres du Québec	<u>27 000</u>	<u>27 000</u>
	57 030	57 030
Revenus de placement réinvestis		
Solde au début	17 103	16 211
Revenus de placement réinvestis de l'exercice	2 225	3 392
Distributions de l'exercice	<u>(2 740)</u>	<u>(2 500)</u>
Solde à la fin	<u>16 588</u>	<u>17 103</u>
Gains non matérialisés		
Solde au début	(1 672)	3 206
Variation de l'exercice	<u>7 128</u>	<u>(4 878)</u>
Solde à la fin	<u>5 456</u>	<u>(1 672)</u>
	79 074	72 461

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2019

5. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'organisme possède des cartes de crédit dont les limites s'élèvent à un montant maximal de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 12,45 %.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Fournisseurs	29 076	9 931
Salaires à payer	23 304	-
Vacances à payer	16 665	-
Sommes à remettre à l'État	<u>8 817</u>	<u>15 465</u>
	<u><u>77 862</u></u>	<u><u>25 396</u></u>

7. MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE

L'organisme a signé une convention de prêt d'installations avec la Ville de Montréal, se terminant le 31 décembre 2021. Entente en vertu de laquelle la Ville de Montréal fournit gratuitement l'utilisation des installations suivantes à la Maison de la culture Maisonneuve :

- Bureaux administratifs
- Salles de diffusion
- Espace bar
- Espace de rangement
- Terrasse extérieure

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les dépenses de l'exercice comprennent des sommes versées à un des administrateurs,

Publicité	<u><u>2 700</u></u> \$
-----------	------------------------

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentées.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

9. VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR PROJETS

	<u>Projet fonctionnement</u>	<u>VIDEHOMA</u>	<u>Concerts populaires Montréal</u>	<u>2019</u> \$
Salaires et charges sociales	93 470	-	78 090	171 560
Assurance	1 026	-	2 226	3 252
Honoraires professionnels	2 650	-	2 650	5 300
	<u>Projet fonctionnement</u>	<u>VIDEHOMA</u>	<u>Concerts populaires Montréal</u>	<u>2018</u> \$
Salaires et charges sociales	80 679	8 022	71 462	160 163
Assurance	895	384	895	2 174
Honoraires professionnels	1 801	1 801	1 801	5 403

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2019

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du **29 mai 2020**, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux jusqu'au **1^{er} juin 2020** en vertu d'un décret provincial.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment où la durée et l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

11. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir, qui sont assujetties à des conditions qui doivent être respectées pour en assurer l'encaissement.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre associé aux placements culture est réduit au minimum, puisque la majorité du placement est investi en titre à revenu fixe par le biais de la Fondation du grand Montréal.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.**SOMMAIRE DES ANNEXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

SOMMAIRE

Annexe A - Projet Fonctionnement	15
Annexe B - Projet VIDEHOMA	16
Annexe C - Projet Concerts populaires de Montréal	17

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

**PROJET FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Annexe A

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Location	19 898	17 346
Bar	39 352	24 550
Abonnements et billetterie	108 703	59 694
Ville de Montréal	22 208	70 104
Emploi Québec	9 940	-
Mouvement Desjardins	11 000	14 000
Partenaires	1 000	11 100
Contrat d'administration - Petits bonheurs diffusion culturelle	-	1 075
Intérêts	2 185	2 069
Placements culture (note 4)	2 225	3 392
Gain (perte) non-matérialisé sur placement (note 4)	7 128	(4 878)
Autres	3 445	5 994
	<u>227 084</u>	<u>204 446</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	93 470	80 679
Cachets d'artistes et frais de productions	60 497	57 685
Bar	21 684	16 974
Billetterie	7 391	1 228
Frais de location	1 548	464
Relations extérieurs et visibilité de l'organisme	755	1 502
Événements spéciaux et galerie	1 853	2 094
Projets - Ciné-Club	1 336	1 691
Zone Homa	1 200	1 833
Activités et médiations culturelles	28 173	54 797
Déplacements	659	498
Télécommunications	1 184	1 432
Publicité	350	1 382
Assurance	1 026	895
Frais de bureau et poste	810	36
Entretien et équipements	6 483	4 695
Honoraires professionnels	8 167	1 801
Frais bancaires	2 382	709
Administration	1 660	1 420
	<u>240 628</u>	<u>231 815</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(13 544)</u>	<u>(27 369)</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

PROJET - VIDEHOMA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Annexe B

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contrats de services	-	17 375
Divers	-	500
	<u>-</u>	<u>17 875</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	-	8 022
Entretien et équipement	-	102
Télécommunication	-	358
Frais de productions	-	7 001
Assurance	-	384
Honoraires professionnels	-	1 801
Administration	-	62
	<u>-</u>	<u>17 730</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>145</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

PROJET - CONCERTS POPULAIRES DE MONTRÉAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Annexe C

	2019	Biens et services	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Abonnements et billetterie	139 779	-	139 779	121 452
Ville de Montréal	200 000	66 000	266 000	228 663
Ville de Montréal - Médiation	4 880	-	4 880	-
Arrondissement MHM - sonorisation	-	-	-	37 138
Mouvement Desjardins	-	-	-	7 500
Subventions	-	-	-	2 400
Partenaires	20 576	22 778	43 354	39 870
Autres	-	-	-	239
	<u>365 235</u>	<u>88 778</u>	<u>454 013</u>	<u>437 262</u>
CHARGES				
Cachets d'artistes	150 025	-	150 025	163 957
Salaires et charges sociales (Administration, billetterie et fonctionnement général)	78 090	-	78 090	71 462
Billetterie	3 038	-	3 038	2 418
Frais de production	38 833	87 000	125 833	124 613
Événements spéciaux	1 750	-	1 750	15 425
Projets orchestrés pour les jeunes, les médiations et les bénévoles	2 707	-	2 707	1 028
Location matériel	3 514	-	3 514	10 690
Droits d'auteurs	5 238	-	5 238	4 189
Télécommunications	1 744	-	1 744	2 346
Publicité (note 8)	23 189	1 778	24 967	17 725
Déplacements	274	-	274	687
Assurance	2 226	-	2 226	895
Honoraires professionnels	2 650	-	2 650	1 801
Entretien et petits équipements	163	-	163	10 487
Administration	334	-	334	1 789
Frais bancaires	4 770	-	4 770	2 756
	<u>318 545</u>	<u>88 778</u>	<u>407 323</u>	<u>432 268</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>46 690</u>	<u>-</u>	<u>46 690</u>	<u>4 994</u>